



DECLARATION PREALABLE DU SNES-FSU

CAPA Avancement d'échelon et CAPA Hors Classe des professeurs certifiés Séance du 19 juin 2020

Cette CAPA des certifiés se réunit en mode mixte présentiel / distanciel face au contexte particulier lié à la crise sanitaire du Covid-19.

Comment ne pas commencer cette déclaration sans parler de la méprise de notre ministre face à notre métier et à la communication faite autour des « professeurs décrocheurs ». Le pourcentage de 5% n'est pas détaillé, il comprend notamment les arrêts de maladie, les deuils... La mobilisation du corps enseignant à l'annonce de la fermeture des établissements, a été exceptionnelle pour assurer le lien pédagogique avec leurs classes sans avoir pu l'anticiper, avec leur propre matériel... certains enseignants sont épuisés ou au bord de l'épuisement et on nous traite de « fainéants ». C'est inadmissible !!!

L'annonce du Président de la République du dimanche 14 juin a de nouveau rebattu les cartes. Un rythme commençait à être trouvé pour l'accueil des élèves qui montait progressivement en charge. Au cours de la semaine écoulée, le nouveau protocole est tombé. Disparition des 4m² par élève, instauration de 1 m latérale, voire port du masque si la distance de 1m latérale n'est plus possible, cours à l'extérieur... les schémas de disposition des salles proposés sont jolis sur le papier mais ne prennent absolument pas en compte la réalité, notamment lorsqu'une partie de la classe tourne le dos au tableau. C'est pensé pour optimiser l'espace, pas pour faire classe à des élèves.

A l'heure actuelle, personne ne sait comment se passera la rentrée scolaire 2020... si la situation devait perdurer, il va falloir stopper cette considération dégradante du monde enseignant...

Concernant l'ordre du jour, il est impossible de ne pas parler de la réforme Dussopt de la Fonction Publique puisqu'il s'agit de la dernière CAPA Avancement et de la dernière CAPA de promotion à la hors classe. Cette réforme Dussopt prend le contre-pied de 50 ans de progrès social. Elle dépouille les fonctionnaires des garanties concédées en contrepartie des contraintes spécifiques du statut, statut qui leur a toujours assuré un droit de regard en CAP sur l'avancement et les promotions ! Elle est la concrétisation de la volonté de laisser libre cours à la déconcentration managériale, en donnant aux supérieurs hiérarchiques locaux des leviers sur le recrutement, l'affectation, l'avancement et la promotion. Cela revient à asservir le fonctionnaire, à le placer sous la coupe de chefs de services érigés en potentiels « petits chefs », là où le statut de 1983, confirmé en 2009, consacrait jusqu'ici "le fonctionnaire citoyen".

S'agissant de la CAPA d'avancement d'échelon accéléré, nous allons voir dans nos échanges à venir que des corrections, rectifications devront être apportées aux documents initiaux. A l'avenir, avec la disparition des CAPA il n'y aura plus le regard extérieur des organisations syndicales qui permet et permettait d'assurer une égalité de traitement et une transparence vis-à-vis de la profession. Nous ne pouvons qu'être inquiets de l'avenir et de l'opacité des résultats.

S'agissant de la CAPA d'accès au grade de Hors classe, le SNES-FSU se félicite de l'augmentation des flux de promotion au niveau national, qui réduit les temps d'attente.

Nous souhaitons signaler que l'application des critères recommandés par le ministère permet de traiter la situation des agents de manière identique quelle que soit l'académie dans laquelle il se trouve. C'est avec satisfaction que nous avons acté votre changement de position concernant les critères de départage.

Cela permet de signaler que le droit nouveau des collègues de pouvoir parcourir de manière effective une carrière sur deux grades devient de plus en plus une réalité. Pour cette troisième campagne de promotion à la Hors Classe selon les accords PPCR, nous relevons que tous les collègues ayant plus de 2 ans d'ancienneté dans le 11-ième échelon seront promus à la Hors-Classe (sauf opposition que nous étudierons spécifiquement). Les collègues ayant 1 an d'ancienneté au 11-ième échelon seront également promus. Cette avancée significative a été obtenue dans le cadre d'un dialogue social constructif. Cela démontre encore une fois ce que les collègues vont perdre avec la mise en œuvre du projet de Loi Dussopt.

La prise en compte des critères nationaux permet de voir proposés 73 % des certifiés au 11ème échelon. C'est une réelle victoire pour les collègues. L'académie d'Amiens traite enfin les agents comme dans toutes les académies.

Nous notons une amélioration du nombre d'opposition (13 cette année contre 21 en 2019) c'est presque 40 % de moins que l'année dernière. Toutefois, nous déplorons les oppositions renouvelées de façon automatique sans modification des motivations de l'opposition. Un collègue à 4 ans de la retraite reste interdit de promotion bien qu'étant au 11ème échelon depuis 6 ans : cela reste en contradiction avec la promesse obtenue par les fédérations syndicales lors de la signature du PPCR, qui indique clairement l'obligation d'une carrière sur au moins 2 grades pour celui qui parcourt l'ensemble des échelons de son premier grade.

Pour conclure, les injustices n'avaient que trop duré dans notre académie. Le tableau proposé cette année permet enfin de considérer tous les agents de la même façon quelle que soit l'académie où il exerce.